



PARLONS AUX RH ... DU RESPECT DE LA LOI FRANÇAISE.

Le SICTAME initie une série de communications qui montrera combien TotalEnergies contourne la loi, ou s'assoit allègrement dessus et ce malgré ses engagements en la matière.

Les ressources humaines continuent d'essayer de nous faire croire que cette Compagnie est respectueuse des salariés. Ceci ne trompe plus grand monde. Les « Episodes » qui vont suivre vous montreront comment cette entreprise bafoue les règles, les lois, et les droits des salariés, alors que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle aurait largement les moyens financiers de les respecter.

D'ailleurs, les salariés de la Compagnie n'ont pas ce triste monopole, ses clients potentiels ou non aussi. Le SICTAME-UNSA communiquera également sur ce point.

Alors pourquoi ? Culture d'une entreprise imbue de son pouvoir qui s'estime au-dessus des Etats et des Peuples ? Peut-être bien...

Saison 1 Episode 1 « L'usage du français, c'est obligatoire »

Dans un courrier du 13 juin 2022, Patrick Pouyanné *décrétait*, au sens quasiment littéral du terme, que l'anglais devenait la langue unique des documents normatifs de la Compagnie (chartes, règles, guides et manuels) ainsi que des mémos et notes.

Le problème, c'est qu'en France, il y a la [loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française](#), dite loi TOUBON, qui l'interdit. [Son décret d'application](#) précise : « **Le fait de ne pas mettre à la disposition d'un salarié une version en langue française d'un document comportant des obligations à l'égard de ce salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.** »

Il est évident que les règles Compagnie, chartes, manuels et guides comportent des obligations à l'égard des salariés et peuvent être nécessaires à l'exécution du travail d'un certain nombre de salariés français.

Les mails descendants en anglais se multiplient, les premières publications du Référentiel uniquement en anglais ont été effectuées.

Au-delà d'un profond mépris pour les lois du pays qui héberge, jusqu'à présent, son siège social, cette décision confirme le délitement du lien entre TotalEnergies et la France. Pourtant notre PDG affirme devant la [Commission d'enquête de l'Assemblée nationale \(le 23 novembre 2022\)](#) : « **Je pense que la nationalité d'une entreprise s'exprime par son siège, par le fait qu'on est soumis aux lois françaises ; on est une société européenne mais de droit français ; le siège est en France ; après, par la nationalité du management.** » Double discours adapté à l'interlocuteur.

Saisie par le SICTAME UNSA, la direction prétend respecter la loi, sans que rien dans les faits ne vienne étayer cette affirmation. Elle indique qu'une traduction automatique existe dans la messagerie Outlook, mais la traduction est du ressort de l'expéditeur du mail qui doit s'assurer dans sa fidélité, et certainement pas du ressort du lecteur du mail qui verrait sa responsabilité engagée s'il exécutait incorrectement une tâche mal traduite par lui.

Que faire si vous recevez une consigne en anglais ? Demandez systématiquement la traduction à l'expéditeur, transmettez nous l'information et attendez...

La suite dans un prochain tract.

Cacher ses droits aux salariés est le meilleur moyen qu'ils ne les réclament pas !

LE SICTAME UNSA EST LÀ POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS !